

issa

Informations Syndicales Antifascistes

N° 21 AOÛT - SEPTEMBRE 2000 7 F

Dir. de publication : F. Pécoup

Rédaction : H. Alexandre (FGTE-CFDT), C. Aumeran (SNUI), D. Turbet-Delof (SNUI), C. Birnbaum (SNESUP-FSU), P. Farfart (SNUIPP-FSU), J.L. Wichegrod (CGT Finances).

F. Mahé, I. Nicolas, F. Pécoup, J.J. Petiteau (Commission Syndicale de Ras l'front)

CCPA n° 0603 S 05157

Imprimé par nos soins

Pendant l'été, la vigilance continue

Les craintes du FN pour l'avenir du pays : leurs comparaisons sont douteuses

L'affaire Laetitia Casta a préoccupé, semble-t-il le FN, au point que dans un article de National Hebdo du 27/04 au 03/05/2000, l'auteur laisse entendre que le fait « *qu'une partie de la société française s'expatrie bel et bien ne fait qu'accélérer l'inversion démographique dans notre pays* »

Et de « démontrer » qu'au travers de trois formes d'expatriation, la France serait doublement pénalisée en terme « d'investissement ».

Entre les « cerveaux » attirés par les lumières de la Silicon valley, les « stars » qui fondamentalement partent pour ne pas payer d'impôt en France et les « fugitifs », qui représentent « *la France besogneuse attachée à des valeurs d'ordre, de respect..., qui récuse la France méritée et violente qu'elle côtoie dans son territoire* », les uns fuient vers les paradis fiscaux les autres, tous azimuts.

Fort de ce constat, l'article cite un économiste de l'université de Paris Dauphine : Christian Saint Etienne, qui parvient à chiffrer le coût de l'expatriation d'un « ingénieur formé », à 2 millions de francs augmenté d'une valeur ajoutée de 1 million de francs par an dont la moitié rentrerait dans les caisses de l'Etat par le biais des impôts ou des cotisations sociales. A raison de 50.000 cerveaux, la France chaque année perdrait 150 milliards.

En contrepartie, ce même économiste chiffre à 1 million par an le coût d'un « immigré non productif ». Soit compte tenu de 100.000 entrées par an, un chiffre de 100 milliards de dépenses (prestations sociales diverses).

Et de conclure que la France perd par ce double biais 250 milliards de francs !

Au-delà de l'aspect sordide de ce système comparatif, qui laisse croire que les immigrés sont non productifs, qui donne à penser qu'il vaut mieux tout faire (au moins fiscalement) pour conserver des cerveaux et qui traduit ce phénomène social et humain en termes « d'amortissements et

d'investissements », il est bon tout de même de rétablir quelques vérités.

Sur le plan fiscal, certains s'évertuent à faire triompher des idées reçues afin de convaincre l'opinion publique de réformer la fiscalité française en s'attaquant en priorité au seul impôt progressif, par essence le plus juste : l'impôt sur le revenu.

En y regardant de plus près, l'impôt sur le revenu est moins lourd en France que dans la plupart des pays européens et ce quel que soit le niveau de revenus.

À titre d'exemple, et pour des revenus élevés qui intéressent NH, un couple marié avec deux enfants et percevant 1.200.000 F de revenus annuels avant déduction forfaitaire et abattements fiscaux, acquitte en France un impôt de 383.902 F (barème 98). En Allemagne il paiera : 476.802 F, aux Pays-Bas : 633.982 F, en Italie : 493.216 F, en Belgique : 598.882 F et au Royaume Uni : 426.090 F.

Il est vrai que pour un célibataire percevant 3.000.000 de francs par an, l'impôt en France (dans les mêmes conditions que ci-dessus) est de 48% et au Royaume Uni de 38,2%. Ce qui dans les deux cas ne se traduit pas par un train de vie disponible franchement misérable...

De plus, un récent rapport de l'OCDE (octobre 1999) vient de démystifier la pression fiscale française. Il montre que la part de l'impôt sur le Revenu et les cotisations sociales diminuée des prestations versées par rapport au salaire brut est plus faible en France (15% de charges nettes) qu'au Royaume Uni, Etats-Unis, Allemagne, Pays-bas Suède et Canada. L'Italie, le Japon et l'Espagne restent plus avantageux que la France.

Alors, plutôt que de faire des comparaisons douteuses sur l'opportunité de choisir entre main-

Sommaire

- P. 1 : Le FN et l'évasion fiscale
- P. 2 : Discriminations et luttes syndicales
- P. 3 : Danger négationniste, dénonciations syndicales, Tract Fn à la Douane
- P. 4 : NH à l'usine - Contact, abonnement

tion des cerveaux ou stars plutôt qu'accueil des immigrés, tentons d'inculquer un peu plus d'esprit citoyen à l'ensemble de la collectivité en respectant au moins la philosophie de l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés ».

Discriminations

A la Pizza di Roma de Thiais (Val de Marne), discriminations et offensive anti-syndicale vont de pair.

Cinq salariés musulmans de l'entreprise avaient pris l'habitude de ne pas prendre leur pause repas pendant la période du Ramadan, ce qui ne gênait apparemment pas la direction...

Mais depuis la création dans l'entreprise d'une section syndicale CFDT, ils sont devenus la cible du responsable de la pizzeria qui « *en vient aux insultes* » (Syndicalisme Hebdo-CFDT du 25.05.00). Lors du Ramadan en décembre dernier, ces cinq salariés décident alors de prendre leur temps de pause.

Le responsable de la pizzeria engage une procédure de licenciement pour « grève », procédure stoppée grâce à l'intervention de l'UD CFDT du Val de Marne.

Lors des élections des délégués du personnel en mars dernier, le responsable a déposé lui-même une liste CFTC pour concurrencer la liste CFDT ; sans succès.

Pour l'auteur de l'article de Syndicalisme Hebdo, la vigilance est donc encore de mise, car « *les propos discriminatoires sont toujours au menu de Pizza di Roma* ».

Luttes syndicales contre le racisme

La **fédération CGT des PTT** a créé en 1999 un « collectif fédéral contre les discriminations raciales » et publie un bulletin trimestriel intitulé « **Osons l'égalité** ».

L'éditorial du premier numéro de ce bulletin (octobre/décembre 1999) explique qu'il est « *naturel que [la] fédération se dote d'un collectif pour combattre la discrimination raciale en direction des salariés de la profession en même temps que les comportements banalisés de certains de nos collègues en direction des usagers.* »

Le numéro 2 (janvier/avril 00) rappelle que, avec l'approche des élections professionnelles, « *des tracts avec des relents racistes ressurgissent* » et que « *notre lutte contre les discrimina-*

tions doit être un des axes revendicatifs de notre campagne électorale des C.A./C.A.P./C.C.P. » en faisant de la lutte contre les discriminations raciales « *une dimension incontournable de notre syndicalisme* », en proposant de « *recueillir les opinions, les avis des militants, des syndiqués* » et de « *faire ensemble un véritable état des lieux des pratiques et comportements racistes auxquels nous sommes confrontés dans la profession, entre salariés et entre les salariés et les usagers du service public* ».

Il est clairement affirmé que « *c'est toute la fédération qui engage le débat pour combattre le racisme et la xénophobie* ».

La commission « Lutte contre le racisme à l'entreprise » de l'**union départementale CGT des Deux-Sèvres** a organisé, le 6 mai dernier, une journée départementale contre le racisme à l'entreprise, avec la participation de Françoise DAPHNIS, secrétaire confédérale de la CGT.

Après plusieurs témoignages, les propositions de la CGT pour mieux lutter contre le racisme et les discriminations ont été rappelées dont la tenue obligatoire d'un registre des offres et demandes d'emploi par l'employeur, mentionnant entre autres les motifs de non embauche.

Cette journée a fait l'objet d'articles dans deux journaux locaux, et d'un compte rendu de quatre pages que l'on peut demander à l'UD CGT 79 :

8, rue Joseph Cugnot 79000 Niort

Fax :05 49 06 99 30

Mail : UD.CGT.DEUX-SEVRES@wanadoo.fr

Négationnisme : le danger est toujours présent

Pour la première fois, un enseignant du secondaire a été condamné en vertu de la loi Gaysot. Par ailleurs, des poursuites sont engagées à l'encontre de Serge Thion, « chercheur » toujours en poste au CNRS (voir ISA n° 12).

La présence de négationnistes dans les rangs de l'éducation nationale ou de la recherche scientifique est particulièrement grave. Ils utilisent sans vergogne leur position d'enseignants ou de « chercheurs » pour diffuser leurs thèses mensongères. La vigilance s'impose donc toujours.

Condamné pour négationnisme

Le 15 mai dernier, le tribunal correctionnel de Sarreguemines (Moselle) a condamné Jean-Louis Berger, professeur de lettres au collège de Lemberg, à 10 mois de prison avec sursis pour

propos négationnistes (le ministère public avait requis un an ferme). Les sept parties civiles (FSU, Licra, LDH, Mrap, associations d'anciens déportés ainsi qu'un couple de parents d'élèves) ont obtenu chacune 10.000 F de dommages et intérêts.

J.-L. Berger est par ailleurs aujourd'hui suspendu de ses fonctions dans l'Education nationale, en attendant une sanction disciplinaire plus lourde qui peut aller jusqu'à la radiation définitive.

Ancien candidat du FN aux élections législatives de 1997, il avait expliqué à ses élèves de troisième que « *les chambres à gaz servaient à enlever les poux sur les vêtements* » et que « *les professeurs d'histoire étaient dans l'erreur* » (Libération du 16.05.00).

Lors du procès qui s'était tenu le 20 mars dernier, J.-L. Berger avait affirmé qu'il souhaitait encourager l'esprit critique de ses élèves en leur « commentant » une pièce de théâtre mettant en scène un enfant juif persécuté dans l'Allemagne de l'entre-deux guerres.

Serge Thion va-t-il quitter le CNRS ?

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) mène l'enquête depuis plus de deux ans (mais on ne l'apprend que maintenant) sur Serge Thion, un de ses chercheurs en sociologie.

Il est connu pour avoir défendu Robert Fau-
rison, autre négationniste de l'existence des
chambres à gaz. Il utilise notamment les moyens de
l'institution pour propager ses thèses, ouvertement
négationnistes et antisémites (voir à ce sujet le site
www.amnistia.net)

L'évaluation interne du CNRS a conclu à
l'unanimité moins une voix à son insuffisance pro-
fessionnelle. Une commission disciplinaire pourrait
se réunir. En outre, Catherine Bréchnignac, direc-
trice générale du CNRS veut porter l'affaire entre
les mains de la justice.

Dénonciations syndicales

Le Bulletin du Snesup - FSU n° du 30 juin
2000 dénonce les attaques « *odieuses* » à
l'encontre d'Annie Lacroix-Riz. Sur un site Internet
animé par des révisionnistes, A. Lacroix-Riz est
qualifiée de « *professionnelle du KGB universi-
taire* » et son propos de « *connerie conster-
nante* ». Dans son ouvrage, « *Industriels et ban-
quiers sous l'occupation* » (Armand Colin),
l'historienne met en cause des entreprises françai-
ses ayant fabriqué et vendu pendant la guerre du
Zyklon B aux nazis. Pour ces internautes, le Zyklon
B était bien sûr inoffensif...

Le Bulletin du Snesup indique aussi la pro-
cédure engagée contre S. Thion (voir ci-dessus) et

affirme que « *la vigilance de tous les démocrates
doit se renforcer face à toute manifestation, si mi-
nime soit-elle, de négationnisme* ».

Souhaitons en effet que la mobilisation
contre les pseudo chercheurs qui bénéficient en-
core de l'«abri» du CNRS aboutisse... et que cette
vénérable institution ne puisse plus rougir de cer-
tains de ses membres.

Dans le n°739 du 04/07 de l'hebdomadaire
du syndicat national unifié des impôts (SNUI), un
article concernant « **l'horreur à Douvres** ».
L'article rappelle d'abord qu'« *il y a un marché de
la misère, il y a dans tous les pays développés
des entreprises qui utilisent de la main d'œuvre
importée en fraude,[...] et] d'immenses rabatteurs
pour des voyages vers l'argent qui s'avèrent des
exils pour l'esclavage* ».

Alors que « *l'immigration clandestine
nourrit le discours haineux de l'extrême droite* » la
question est posée : « *Qui va oser dire franche-
ment que les capitalistes des divers « pays
d'accueil » ont intérêt à ce que les trafics se pour-
suivent sous leur forme actuelle, les forces de tra-
vail acquises dans ces conditions-là ne pouvant
pas être meilleur marché ?* ».

Tract nauséabond à la Douane

Surprise, voire stupeur dans les boîtes à
courrier des agents des Douanes.

En Juillet circulait tout naturellement par voie
de fax administratif, un tract émanant du FN et cri-
tiquant la politique menée par cette administration
sur la gestion des frontières (PPA : Point de pas-
sage obligé), politique menée en accord avec les
décisions de Schengen et Amsterdam.

Ce tract réclame la création d'une police
spécialisée renforcée pour asseoir une souverai-
neté nationale, une gestion des visas plus rigou-
reuse, une réforme du droit d'asile, en se limitant
aux seules persécutions politiques, limité par quo-
tas dans chaque pays et enfin la suppression des
cartes de séjours de dix ans reconductibles.

Outre l'aspect politique contenu dans ce
document, ce qui est grave c'est qu'un tel docu-
ment ait pu circuler tout naturellement dans les
services par le biais même des télécopies de
l'Administration.

Le SNUDDI syndicat des douanes membre
de l'Union Syndicale du Groupe des 10
« Solidaires », et de la Fédération des Syndicats
Unitaires du Ministère des Finances et de
l'Industrie, a immédiatement réagi en demandant au
Directeur Général des Douanes de faire cesser

cette atteinte au principe de neutralité des services publics douaniers.

C'est par une note relativement « soft » adressée aux Directeurs que Monsieur Auvigne, Directeur Général des Douanes a rappelé les règles déontologiques relatives à l'obligation de réserve. Il rappelle que le fonctionnaire doit « s'abstenir de l'expression de ses opinions politiques » et demande aux Directeurs « de veiller à la non diffusion au sein des services de documents de nature partisane ».

Mais aucune mention n'est faite quant à la recherche éventuelle des responsables de cette distribution zélée...

National Hebdo à l'usine

En juillet et août, deux articles – chose plutôt rare ces derniers temps dans la presse du FN – traitent du monde ouvrier et de la politique du parti Lepéniste à son égard.

- NH 834 du 13 au 19 07 00 avec un titre « choc » : « Lyon : B. Gollnish à l'usine ! » raconte une distribution de tracts aux ouvriers de RVI de Vénissieux le 23 juin.

Il est question de pots de vin « versés par RVI et perçus notamment au détriment des mêmes contribuables et salariés de cette entreprise ». Le PS et le PC sont accusés d'avoir bénéficié de plusieurs millions de francs de fausses factures réglées par « les contribuables, salariés et clients de RVI ». L'article relate que les élus FN avaient une banderole proclamant « Rendez l'argent » et étaient ceints de leurs écharpes... Pas un mot bien sûr sur la réaction des salariés de Renault Véhicules Industriels qui ont « eu la surprise de rencontrer Bruno Gollnish et les élus régionaux du Front ».

Au delà de l'anecdote, on retrouve bien là la démagogie populiste fasciste qui tente, à travers une « manifestation contre les ripoux » de raviver les vieux réflexes du « tous pourris » ; les dénonciations d'une collusion d'intérêts entre la Direction de RVI et le PC et PS locaux servant à mettre en valeur un front de « contribuables, salariés et clients de RVI » contre les corrompus !

On est bien loin de la défense des intérêts des salariés de RVI face à leurs patrons...

- NH 836 du 27 au 02 08 00 revient sur la grève des ouvriers de Cellatex en butte à la fermeture de leur usine (pour lutter contre la fermeture de leur usine, les ouvriers ont menacé de faire sauter des produits chimiques). Il n'y va pas avec le dos de la cuillère...

Le titre donne le ton : « le terrorisme syndical de la Cellatex » et l'article s'en prend violemment au « chantage » des ouvriers, à leur supposée manipulation par la CGT qui - facteur aggravant pour les fascistes, les représentait localement par un porte-parole « issu de l'immigration ». Le journal en conclut que ce phénomène « n'a pas été étranger à la radicalisation du conflit ». La boucle est ainsi bouclée : CGT + immigration = terrorisme.

Les travailleurs de Cellatex – et d'ailleurs - peuvent apprécier ainsi à sa juste valeur la prose lepéniste soi-disant défenseuse des « petites gens ».

La petite bière Mégrestiste

Fidèle à une ligne politique plus « accrocheuse » vis à vis des salariés le MNR alsacien de B. Mégret a sorti au printemps un tract de « soutien » aux Brasseries d'Alsace menacées de fermeture.

Sous le titre aguicheur « Sauvons la bière d'Alsace », il s'en prend à la « nouvelle économie mondialiste » dont « les employés font immanquablement les frais ».

Le tract proclame que « l'Alsace doit rester la patrie de la bière » et veut défendre « notre patrimoine économique régional ». Pas un mot bien sûr des responsabilités patronales, ni de la lutte des salariés de ces brasseries. L'objectif plus prosaïque est de défendre l'action... du conseiller régional d'Alsace du MNR tout en flattant une fibre « alsacienne » dont Mégret rêve qu'elle s'intègre dans une Europe des peuples et des nations plus proche des visions délirantes de certains idéologues fascistes de la première moitié du 20^{ème} siècle que d'une Europe solidaire et démocratique qui reste à construire...

Abonnement

Nom	Prénom	et/ou	syndicat
Adresse			
Code postal		Ville	
10 numéros (1 an) : 50 F			
Abonnement de soutien : 100 F ou plus			
Chèque à l'ordre d'ISA			

Contact

ISA B.P. 241-16 75765 Paris cedex 16
fax: 01 48 36 66 33
e-mail: isacom@worldnet.fr